

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LE MARCHAND Régine  
M. BOUFFORT Bertrand  
M<sup>me</sup> BOISNARD Karine  
M. BAURY Samuel  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE BERTIN Nathalie  
M. CHARDIGNY Thomas  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. GARNIER Michel  
M. MOKHTARI Mustafa  
M. BABOU Cyprien  
M. BAUDY Jérôme  
M<sup>me</sup> HERCEG GALESNE Zlakta  
M. GUILLEMET Éric  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY KANY Véronique  
M<sup>me</sup> YSOPE Carine  
M. PERRUDIN Gildas  
M<sup>me</sup> D'HEROUVILLE Véronique  
M<sup>me</sup> MONTESINOS Esther  
M<sup>me</sup> CHARLÈS Mathilde  
M<sup>me</sup> BRENDEL Charlotte  
M<sup>me</sup> BROSSERON Christine  
M. LE MARCHAND Julien  
M. ROUAULT Philippe  
M. PHILOUX Pascal  
M. CHAIZE Alain  
M<sup>me</sup> QUEMENER Anne Marie  
M<sup>me</sup> ROBIN Amélie  
M<sup>me</sup> CHARRIER Catherine  
M. DESMOULIN Gil  
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 22/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. ANDRÉ Sylvain a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.  
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.

### Était absent :

M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20h41.

### Secrétaire de séance :

M. Bertrand BOUFFORT



02/03 – 27 avril 2026

## Commission d'Evaluation des Charges Transférées : désignation d'un titulaire et d'un suppléant

**Le Maire,**

En application de l'article 1659 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil communautaire de Rennes Métropole a décidé de créer, par délibération du 24 avril 2014 la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (la C.L.E.C.T.) et décidé qu'elle serait composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune, à l'exception de la Ville de Rennes qui en comporte deux de chaque.

Cette commission procède à l'analyse de la charge financière des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par Rennes Métropole, à ses communes membres ou inversement. Cette charge financière inclut les charges de fonctionnement et les charges d'investissement de la compétence transférée.

La CLECT élit ensuite son Président et son vice-président parmi ses membres.

Les membres de la CLECT sont élus jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

La CLECT élabore un rapport dans l'année adopté par ses membres.

*Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts rendant obligatoire la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et les communes membres,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire de Rennes Métropole en date du 24 avril 2014, qui définit la composition de la CLECT de la manière suivante : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre*

- Le Maire, propose la candidature de :  
Véronique PAIMPARAY - KANI comme représentant titulaire
- demande s'il y a d'autres candidatures
- Le Maire, procédera au vote.
  
- Le Maire, propose la candidature de :  
Hervé DEPOUEZ comme représentant suppléant
- demande s'il y a d'autres candidatures
- Le Maire, procède au vote.

**VOTE : Majorité absolue (30 pour – 3 abstentions (A. Jumaucourt ; C. Charrier ; G. Desmoulin)).**

**SONT ELUS :**

Véronique PAIMPARAY - KANI comme représentant titulaire

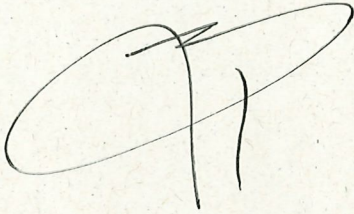
Hervé DEPOUEZ comme représentant suppléant

Quorum réuni : 31 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE LAFLAC" at the top and "Hervé Depouez (Maire)" at the bottom. It features a central emblem with a figure and a star.